

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026

Présents : MM. BETHOULE Sébastien, DAHÉRON Josiane, GABET Cédric, GRASSO Christelle, MARCHAIS Olivier, PINAUD Laurent, SAMME Éric, TURGNÉ Fabrice.

Absente : Mme GRELET Céline.

Secrétaire de séance : M. BETHOULE Sébastien.

Les conditions de quorum étant réunies, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR : session ordinaire

Intervention de Maître DROUINEAU, avocat, concernant l'affaire Commune de LANDRAIS/KATTAN (à confirmer)

Modification des statuts du SDEER

Présentation des rapports sur le prix et la qualité de suivi 2024 : eau potable-assainissement collectif-assainissement non collectif Eau 17

Informations et questions diverses

INTERVENTION DE MAÎTRE DROUINEAU, AVOCAT, CONCERNANT L'AFFAIRE « COMMUNE DE LANDRAIS/KATTAN »

Mme le Maire informe les conseillers présents que l'affaire opposant la commune aux consorts KATTAN a fait l'objet d'un report d'audience à la cour d'appel. Maître DROUINEAU interviendra au Conseil municipal après la prochaine comparution prévue le 9 novembre prochain.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER (AUTORITÉ COMPÉTENTE DU PCRS)

Mme le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le Syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Mme le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « *Activités accessoires* », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

PRÉSENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SUIVI 2024 : EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EAU 17

Mme le Maire présente les 3 rapports établis par Eau 17 pour le département :

- Assainissement individuel
- Assainissement collectif
- Eau potable

Des courriers ont été envoyés aux habitants leur demandant de mettre en conformité leur assainissement individuel.

Courriers en 2021 – 2022 – 2023	19
Mise en conformité effectuée	10
Mise aux normes non effectuée	9
Courriers en 2025	14
Mise aux normes effectuées	3
Mise aux normes en cours	6
Mise aux normes non effectuée	5

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Permanences aux élections municipales

Mme le Maire indique que la présence des conseillers est obligatoire pour tenir le bureau de vote à l'occasion des élections municipales prévues le dimanche 15 mars 2026 et leur demande de donner leur disponibilité sur les 2 créneaux proposés (8h-13h ou 13h-18h).

Frelons

Sébastien BETHOULE explique que les reines résistent de plus en plus au froid et qu'il faut communiquer sur la campagne de piégeage des frelons rapidement afin qu'elle soit la plus efficace possible.

Mme le Maire indique que la Mairie va mettre à disposition des pièges à frelons pour les habitants (achat de 20 pièges auprès de la FREDON).

Sécurité Salle des fêtes

Mme le Maire indique que la commission Sécurité a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Les Conseillers,

le Maire,
Christelle GRASSO